



**ADDENDA No. 3  
DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) No. D0162  
SERVICES DE TRADUCTION  
QUESTIONS ET RÉPONSES PARTIE 03**

27 september 2019

**À: tous les soumissionnaires**

Objet: **DDP # D0162 Services de traduction**

Les soumissionnaires sont par la présente informés des questions suivantes concernant l'exigence ci-dessus.

**Question 1.** L'ACIA déclare que le volume de travail est inconnu. Pouvez-vous préciser s'il existe un financement maximal pour le contrat?

**Réponse 1.** La valeur actuelle du contrat est estimée à 50 000 \$. Les besoins pourraient être inférieurs ou supérieurs à ce montant.

**Question 2.** Quelle était la valeur annuelle du contrat précédent?

**Réponse 2.** Nous n'avons pas de contrat formel. La valeur précédente était 5K. Nous estimons 50 000 \$ à nos besoins en traduction.

**Question 3.** Quel est le pourcentage approximatif de travail qui serait considéré comme urgent?

**Réponse 3.** C'est ad hoc, donc pas moyen de le déterminer.

**Question 4.** Quel est le pourcentage approximatif de travail qui serait classé comme protégé B?

**Réponse 4.** environ 50%; il pourrait être plus élevé.

**En ce qui concerne M5:**

**Question 5.** Nous supposons que cela concerne les ressources proposées, pas l'entreprise (il y a une faute de frappe).

**Réponse 5.** La certification ou un diplôme / diplôme suffiront.

**Question 6.** La réponse à la question 5 (QR # 2) est contraire aux normes de l'industrie, en particulier en ce qui concerne les traducteurs certifiés, qui traduisent UNIQUEMENT dans leur langue maternelle. Étant donné que vous avez besoin de trois (3) traducteurs, il serait logique que les entrepreneurs proposent deux (2) traducteurs anglais vers français et un (1) traducteur français vers anglais. S'il vous plaît donnez votre avis.

**Réponse 6.** La RFP demande deux traducteurs et un en tant que sauvegarde en cas de demandes multiples ou conflictuelles. Cela serait acceptable, à condition que l'entreprise soit en mesure de répondre à la demande en termes de traduction et de délais.



**Question 7.** La même chose s'appliquerait pour l'éditeur proposé. Pouvons-nous présumer que l'ACIA a besoin des services d'un éditeur français?

**Réponse 7.** C'est correct.

**Question 8.** Veuillez confirmer que M5 est la seule exigence de la proposition en ce qui concerne les ressources proposées.

**Réponse 8.** M5 indique que l'entreprise est en règle; qui s'appliquerait également aux ressources employées par l'entreprise. Les autres exigences, M 1-4, s'appliquent également aux ressources, celles-ci ayant achevé les travaux de la part de l'entreprise.